

## PRESENTING REPORTS FROM COMMITTEES

Mr. Parent, from the Legislative Committee on Bill C-63, An Act to establish the Canadian Race Relations Foundation, presented the following report:

In accordance with its Order of Reference of Tuesday, May 29, 1990, your Committee has considered Bill C-63 and has agreed to report it with the following amendments.

*Preamble*

Strike out line 12, at page 1, and substitute the following therefor:

“equal benefit of the law, without discrimination;”.

Add immediately after line 12, at page 1, the following:

“AND WHEREAS the Constitution of Canada recognizes the importance of preserving and enhancing the multicultural heritage of Canadians and recognizes rights of the aboriginal peoples of Canada;”.

Strike out line 25, at page 1, and substitute the following therefor:

“nese Canadian Redress Agreement with the National Association of Japanese Canadians, the Gov-”.

*Clause 4*

Strike out line 29, at page 2, and substitute the following therefor:

“data and developing a national information base in order to further understanding of the”.

Strike out line 32, at page 2, and substitute the following therefor:

“community and other organizations as well as”.

Strike out line 11, at page 3, and substitute the following therefor:

“voluntary, community and other organizations,”.

Strike out line 15, at page 3, and substitute the following therefor:

“(g) supporting and promoting the development of effec-”.

*Clause 6*

Strike out line 25, at page 4, and substitute the following therefor:

“character, linguistic duality and regional diversity of Canadian society, has consulted”.

In the English version only, strike out line 29, at page 4, and substitute the following therefor:

“(2) Persons appointed to the Board must”.

## PRÉSENTATION DE RAPPORTS DE COMITÉS

M. Parent, du Comité législatif sur le projet de loi C-63, Loi constituant la Fondation canadienne des relations raciales, présente le rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 29 mai 1990, votre Comité a étudié le projet de loi C-63 et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes.

*Préambule*

Retrancher la ligne 13, à la page 1, et la remplacer par ce qui suit :

«protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination;».

Ajouter immédiatement après la ligne 13, à la page 1, ce qui suit :

«que la Constitution du Canada reconnaît l'importance de maintenir et de valoriser le patrimoine multiculturel des Canadiens et qu'elle reconnaît des droits aux peuples autochtones du Canada;».

Retrancher la ligne 23, à la page 1, et la remplacer par ce qui suit :

«que, dans l'entente qu'il a signée, avec l'Association nationale des Canadiens japonais, en vue».

*Article 4*

Retrancher les lignes 29 et 30, à la page 2, et les remplacer par ce qui suit :

«a) en effectuant des recherches, en recueillant des données et en établissant une base d'information nationale permettant de».

Retrancher la ligne 35, à la page 2, et la remplacer par ce qui suit :

«bénévoles, communautaires et autres organismes ainsi».

Retrancher les lignes 19 et 20, à la page 3, et les remplacer par ce qui suit :

«organismes bénévoles, communautaires et autres organismes, ainsi que les institutions publiques».

Retrancher la ligne 24, à la page 3, et la remplacer par ce qui suit :

«g) par l'encouragement et la promotion de l'élaboration d'une».

*Article 6*

Retrancher la ligne 26, à la page 4, et la remplacer par ce qui suit :

«caractère multiculturel, de la dualité linguistique et de la diversité régionale de la société cana-».

Dans la version anglaise seulement, retrancher la ligne 29, à la page 4, et la remplacer par ce qui suit :

«(2) Persons appointed to the Board must».